



## saisie d'un appartement dans les dom tom loi girardin

Par **aikido41**, le **05/12/2012** à **10:49**

bonjour

j'ai acheter en 2007 un appartement en martinique et j'ai eu deja des problemes sur la livraison car le pomoteur m'avait une DAT qui etait fausse donc j'ai fait un courrier au impots que je ne pouvais pas beneficier de defiscalisation pour 2007 cela ma couter 6000e il y avait une clause de retard de 5000e que le promoteur n'a jamais voulu regler donc je me suis retrouver dans la situation de ne pas pouvoir regler la defference entre la somme regler par le locataire et mes remboursements de pret surtout que le loyer a ete baisser car les travaux exterieurs n'etait pas finis donc ma question est simple comme cet appartement est saisi qu'il va etre mis en vente est ce qu'il peuvent me saisir la maison ou je vie en france qui elle est aussi avec un credit qui est regler sans problemes et est ce que je peut creer une SCI POUR METTRE A L4ABRI MA MAISON MERCI DE VOTRE REPONSE EN ESPERANT ETRE ASSEZ CLAIR